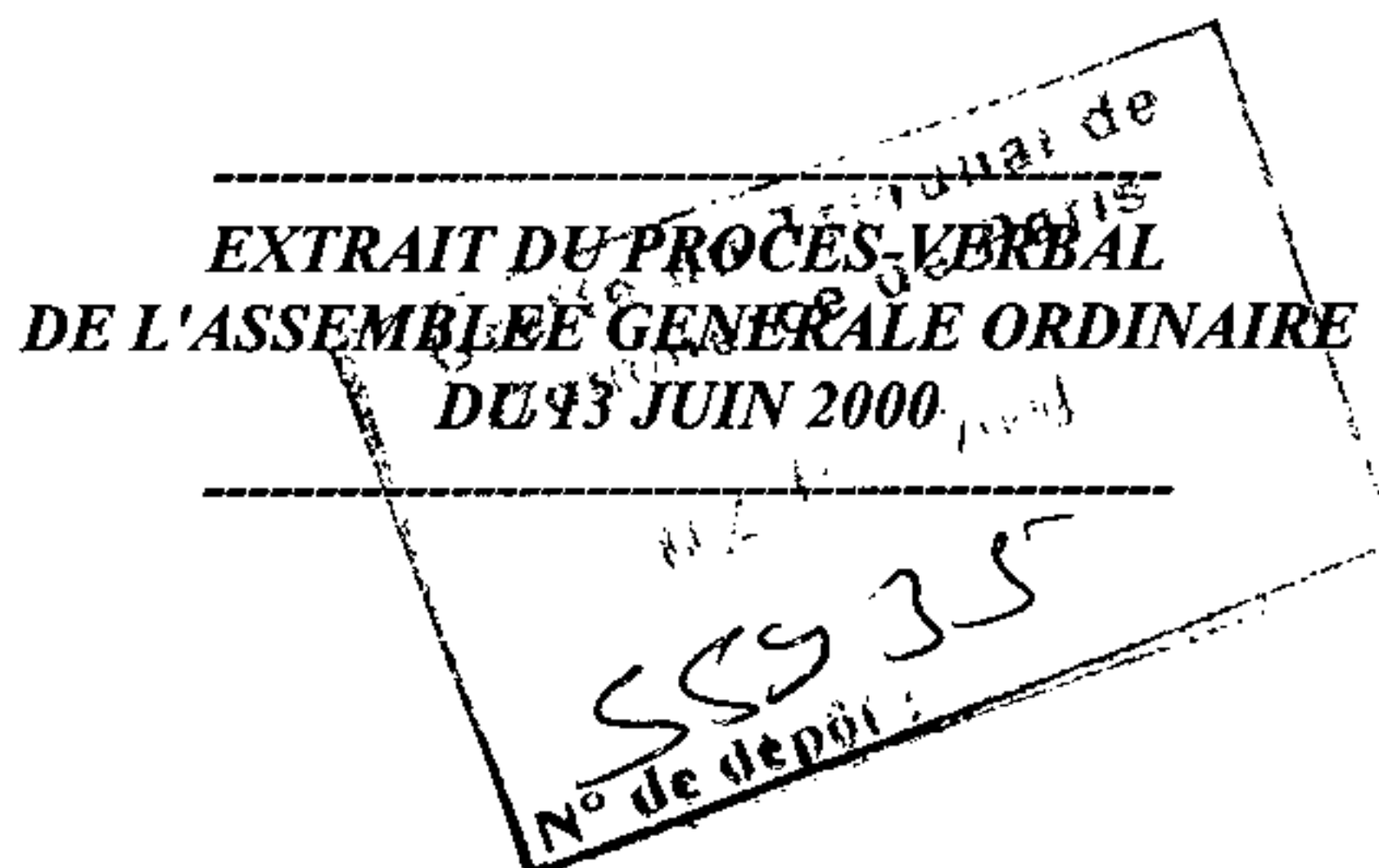


88B326

A3C

Société Anonyme au capital de 7.650.000 Francs
Siège social : 42, avenue Raymond Poincaré - 75116 PARIS
343.252.417 RCS PARIS



L'an deux mil,
le treize juin
à onze heures,

.../...

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité de membre du Conseil d'Administration, de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, cooptée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 2 décembre 1999, en remplacement du Centre National des Caisses d'Epargne, pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1999.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne vient à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le mandat de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination, en qualité de membre du Conseil d'Administration, de CDC FINANCE, cooptée lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 mars 2000, en remplacement de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour la durée du mandat de celle-ci restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2001.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

Le Cabinet CONSTANTIN, nommé le 17 décembre 1987 en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire de la société, et renouvelé à cette fonction le 29 juin 1994, informe les actionnaires qu'il a modifié sa dénomination sociale pour devenir CONSTANTIN ASSOCIES.

L'Assemblée Générale constatant que le mandat du Commissaire aux Comptes titulaire vient à expiration ce jour, renouvelle, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, CONSTANTIN ASSOCIES, représenté par Madame Brigitte DREME.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose de nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, le Cabinet MAZARS & GUERARD, représenté par Monsieur Guillaume POTEL.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose de nommer Monsieur Jean-Claude SAUCE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale propose de nommer Monsieur Denis GRISON, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, pour une durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

*le mandat du commissaire aux comptes suppléant Cabinet Guerard
Delbo F Wallon a pu être fait.*

Pour extrait certifié conforme,
établi en deux exemplaires originaux


Le Directeur Général,
Patrice ROSSARD

CDC FINANCE

*Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 18 359 537 650 F
Siège social : 56, rue de Lille - 75007 Paris
Bureaux : 11, rue de Grenelle - 75007 Paris
R.C.S. : Paris B 335 128 898*

REPRESENTANT PERMANENT

Je soussigné, Gérard BARBOT, Directeur Général de la S.A. CDC FINANCE, certifie, conformément aux dispositions des articles 91 de la loi du 24 juillet 1966 et 78 du décret du 23 mars 1967, assurer personnellement, à compter de ce jour, les fonctions de représentant permanent de la société CDC FINANCE au conseil d'administration de la société A3C.

La présente désignation vaut dans les conditions énoncées à l'article 78 du décret susvisé pour la durée du mandat conféré à CDC FINANCE.

Fait à Paris, le 13 juin 2000



Gérard BARBOT



CAISSE D'EPARGNE
CAISSE NATIONALE

ATTESTATION

Je soussigné Charles MILHAUD, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, atteste nommer Monsieur Nicolas MERINDOL, Directeur de la Planification Financière et Contrôle de Gestion Groupe, en tant que représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne aux Conseils d'Administrations d'A 3 C. *à effet du 13 Sep 2000*

Fait à Paris, le 25 août 2000
(en 3 exemplaires)

Charles MILHAUD

Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance.
27-29, rue de la Tombe-Issoire
75673 Paris Cedex 14
Téléphone : 01 58 40 41 42 Télécopie : 01 58 40 48 00

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.800.724.895,25 Euros
R.C.S. Paris B 383 680 220 - Siège social : 5, rue Masseran 75007 Paris